

Note de présentation brève et synthétique
Compte administratif année 2017
du

BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS ENERGIE

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif et au budget afin de permettre aux élus et aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRE du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune.

Ce budget annexe a été créé en 2007 lors de la construction de la chaufferie à bois qui alimente le groupe scolaire, la mairie et l'agence postale, ainsi que les 7 logements de la résidence «les Dénérades». Il fonctionne depuis cette date sans financement du budget principal. Aucun personnel n'est employé, mais les agents de la mairie sont mis à disposition (pour l'entretien, la gestion du bois et la comptabilité).

Section d'exploitation

En 2017, elle est constituée essentiellement de dépenses liées :

- . à l'achat du bois qui alimente la chaufferie (32,05%),
- . à la maintenance de la chaufferie (8,21%)
- . aux travaux sur la chaufferie (7,69%)
- . aux amortissements : (38,32%)
- . aux remboursements des intérêts des emprunts (5,00%)
- . et au remboursement du travail du personnel de la mairie (8,73%)

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	10 986,75
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 999,74
66	Charges financières	1 143,92
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	8 778,00
	TOTAL DEPENSES	22 908,41

de recettes provenant :

- . de la fourniture de l'énergie (à la mairie et aux logements) pour 57,30%
- . des amortissements : 23,50%
- . de l'excédent de 2016 : 19,20%

Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	17 897,51
75	Autres produits de gestion courante	0,58
002	Excédent de fonctionnement reporté	5 997,83
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 339,00
	TOTAL RECETTES	31 234,92

Le résultat de la section de fonctionnement (sans compter l'excédent de 2016 à l'article 002) est excédentaire de 2 328,68 € pour l'exercice 2017.

Section d'investissement

En dépense, elle est composée :

- . du remboursement du capital de l'emprunt : 27,49%
- . des amortissements : 57,66%
- . du déficit d'investissement reporté de 2016 : 14,85%

Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	3 496,72
001	Déficit d'investissement reporté	1 888,53
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 339,00
	TOTAL DEPENSES	12 724,25

En recette :

- . des amortissements : 82,30%
- . de l'autofinancement en provenance de la section de fonctionnement : 17,70%

Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 888,53
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 778,00
	TOTAL RECETTES	10 666,53

Le résultat de la section d'investissement, sans tenir compte du déficit 2016 (article 001) est déficitaire de 169,19 € pour l'exercice 2017.

En 2017, la section de fonctionnement a pu dégager un excédent de 2 328,68 € pour l'année comptable 2017, qui ajouté à l'excédent de 2016 de 5 997,83 € représente un montant total de 8 326,51 €. Cette somme sera affectée, en 2018, aux deux sections :

- . 2 057,72 € en recette d'investissement pour couvrir le déficit de 2017
- . et le solde : 6 268,79 € en recette de fonctionnement.

La dette

Elle n'est constituée que d'un seul emprunt contracté en 2008 pour la somme de 49 000 €. Le remboursement prendra fin en 2023 et les annuités sont de 4640,64 € par an.

Le budget «chaufferie bois energie» s'autofinance sans problème. Chaque année, l'excédent obtenu et les amortissements permettent d'anticiper une panne future de la chaufferie ou un changement éventuel de chaudière.